



## Location saisonniere et depot de garantie

Par **MELANIE51**, le **21/06/2013** à **16:50**

bonjour,

j'ai loue une villa pour un montant de 2000€

l'ai renégocié le contrat un mois après par téléphone 1800 E car je me suis aperçu que le locataire louait moins cher

il a accepté, j'ai donc envoyé le solde de la location par chèque un mois avant l'entrée dans lieux

j'ai envoyé un email des encaissements de mon chèque ou je demandais à mon loueur

- avez-vous bien encaissé le chèque pour le solde de la location?

celui-ci me répond par email oui j'ai bien encaissé votre chèque

Maintenant il veut bien me rendre mon dépôt de garantie mais il soustrait les deux cents euros qu'il avait accepté

auparavant

que faire

en vous remerciant